

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 21

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le département invite celles qui désirent profiter de l'occasion, à vouloir se déclarer au plus vite et à indiquer notamment :

- a) Le nombre des chevaux désirés ;
- b) Pour combien de temps on les veut ; où et pour quelle époque ils doivent être transportés ;
- c) De quelle manière le cours sera organisé et qui sera chargé de l'enseignement ; enfin,
- d) On y joindra la déclaration de vouloir maintenir les conditions posées.

Le département croit enfin devoir répéter que les petits cantons pourraient se joindre à un plus grand pour la tenue d'un cours d'équitation ou s'entendre entr'eux pour en ouvrir un en commun.

En attendant une prompte réponse de votre part, le département vous prie de vouloir agréer l'assurance de sa parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,

STÄMPFLI.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. V. *Dufour*, capitaine aide-major, à Charnex, au grade de major du bataillon d'élite n° 26, vacant par le passage de M. Em. Dufour à la réserve cantonale.

Dans sa séance du 11 novembre, il a nommé M. *Alois Van Muyden*, aspirant d'artillerie, à Lausanne, second sous-lieutenant de la compagnie de train de parc d'élite.

Le Conseil d'Etat a en outre nommé M. Alphonse *Fornallaz*, à Avenches, lieutenant de mousquetaires n° 3 du 45^e bataillon d'élite, — et M. Alexis *Vincent*, à Clarens, médecin-adjoint avec grade de 1^{er} sous-lieutenant.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie **PACHE**, à Lausanne, et à M. **TANERA**, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

Pour paraître très prochainement
chez **TANERA**, éditeur à Paris, et chez les principaux
libraires de la Suisse :

CAMPAGNES DE VIRGINIE ET MARYLAND

EN 1862.

Documents officiels traduits de l'anglais avec annotations,

PAR

FERDINAND LECOMTE,

lieutenant-colonel fédéral.

1 volume in-8°, avec cartes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE **PACHE**, CITÉ-DERRIÈRE, 3.